

Annales du faux-monnayage

Autor(en): **Le Roy, Ls.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société suisse de Numismatique**

Band (Jahr): **2 (1883)**

Heft 3

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-170501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nota. — Ho tratto i disegni N. 1, 2 e 7 dalle monete del medagliere del Regio Museo di Parma, ricco di preziosi nummi, che il cav. Mariotti direttore mi ha lasciato esaminare con squisita cortesia ; i N. 3 e 5 li ho tratti dalle mie schede ; il N. 4 da una moneta che si conserva dal sig. Alosani in Cogozzo ; il N. 6 finalmente da un pezzo della splendida collezione del dottor Solone Ambrosoli di Como.

Guastalla, Marzo 1883.

UMBERTO ROSSI.

Annales du faux-monnayage.

En inaugurant ce sujet, il nous semble superflu de faire ressortir son utilité et les avantages qu'il peut être appelé à rendre.

L'espérance de voir ce premier pas réunir l'approbation de nos honorés collègues, nous engage à les prier de bien vouloir publier successivement les cas qui parviendront à leur connaissance, afin de contribuer ainsi à ce que l'organe de la *Société suisse de Numismatique* offre désormais des annales les plus complètes possible et qui, du reste, ont leur place naturelle dans le *Bulletin*.

LS LE ROY.

Fausse pièces de 20 fr. de France, de 1858, 1865, 1876 et 1878.

La Cour d'assises de Berne (II^e arrondissement), dans sa séance de relevée de dimanche 11 mars 1883, a condamné, pour fait d'émission de fausses monnaies dans le canton, de connivence avec les faux-monnayeurs, deux soi-disant Espagnols, nommés l'un José Serramalera, père, né en 1826, et l'autre Narcisse Serramalera, fils, né en 1849, originaires de Manresa (province de Barcelone), ferblantiers, ayant habité en dernier lieu à Genève, — chacun à 4 ans de réclusion et 20 ans de bannissement du canton de Berne.

Au moment de leur arrestation dans la ville fédérale (22 et 23 janvier 1883), ces individus ont été trouvés en possession de 17 fausses pièces de 20 fr. de France et d'une somme de plus d'un millier de francs, provenant évidemment de l'écoulement de produits analogues. Les fausses pièces en question sont aux millésimes 1858, 1865, 1876 et 1878, à la lettre monétaire A et aux Différents usités à l'hôtel des monnaies de Paris. Genève et

Berne ne sont probablement pas les seules villes auxquelles s'est limitée l'émission de ces pièces, dont le centre de fabrication présumé serait à Barcelone.

Ces dangereux produits, les meilleurs de ceux que nous ayons jamais vus, sont faits avec un grand art. Dans leur état de fraîcheur, l'illusion est complète pour quiconque n'a pas l'œil exercé ou ne recourt pas au grattage. Le platine entre principalement dans leur composition. Ces pièces, fortement dorées par le procédé galvanique, ont une certaine valeur comme métal. Quoiqu'elles soient plus minces que les véritables, leur poids se rapproche néanmoins de très près de celui des dernières, fixé comme on sait à 6,451 grammes poids *droit*, 6,464 grammes limite du poids *fort*, et 6,438 grammes limite du poids *faible*.

La pesée des fausses pièces, dont nous donnons plus bas le résultat pour 4 exemplaires différents, a été déterminée officiellement et avec soin par notre aimable collègue M. Platel, directeur de l'atelier monétaire fédéral.

A la suite de démarches accueillies avec la plus grande bienveillance par l'autorité compétente, nous avons obtenu communication d'un exemplaire de chacune des variétés susvisées. Les observations de détail, après comparaison au moyen de bonnes pièces aux mêmes millésimes et à la même lettre monétaire, se résument comme suit :

1. *Fausse pièce de 1858*. Poids : 6,535 grammes.

2. *Même pièce, mais de 1865*. Poids : 6,320 grammes.

Les légendes « NAPOLÉON III EMPEREUR » et « EMPIRE FRANÇAIS, » l'indication de la valeur et les deux branches de laurier réunies, offrent plus de relief et sont plus massives que sur les pièces véritables. Il en est de même du nom du graveur. La dentelure circulaire, des deux côtés des fausses pièces, est plus fortement accusée et moins fine ; les légendes s'en rapprochent davantage. Les bords sont plus relevés.

La tranche montre les lettres des mots « DIEU PROTÈGE LA FRANCE » en partie enlevées et en partie mal accusées ; les étoiles qu'on y voit en intervalles sont défectueuses.

3. *Fausse pièce de 1876*. Poids : 6,345 grammes.

4. *Même pièce, de 1878*. Poids : 6,385 grammes.

La légende « RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, » ainsi que les mêmes points déjà signalés au sujet des deux premières pièces, présentent ici les mêmes caractères différentiels ; en outre, le premier *E* du mot « RÉPUBLIQUE » n'est pas surmonté de son accent.

Ce qui est dit plus haut des bords, de la dentelure et du rapprochement des légendes s'applique également aux exemplaires contrefaits de 1876 et 1878.

Il reste à mentionner, mais uniquement pour mémoire, la couleur plus pâle et le son particulier de toutes ces pièces.

En terminant, nous ferons encore remarquer qu'à la tranche des trois pièces fausses de 1858, 1876 et 1878 la lettre *F* du mot « FRANCE » n'est pas parallèle aux suivantes ; elle est plus élevée et en est un peu plus rapprochée que les autres, tandis que ce rapprochement seul s'observe à la pièce de 1865.

L. L.

Chronique.

La Ligue des Patriotes vient de faire frapper à la Monnaie de Paris une médaille de grand module (59 mm.) destinée à être distribuée en récompense dans les divers concours des sociétés affiliées (tir, gymnastique, chant, récitation, bataillons scolaires, cercles topographiques, etc., etc.) Cette médaille, qui porte la même effigie que la petite médaille de ralliement que la Ligue donne à tous ses adhérents, représente au *droit* une figure symbolique de l'Alsace-Lorraine soutenant un soldat blessé et tendant son fusil à la France ; en demi-cercle, la légende LIGVE DES — PATRIOTES. A droite 1870 || 18.. ; à gauche, QVAND MÊME.

Ces quelques mots sont assez significatifs pour nous dispenser de toute explication. Le *revers* montre le drapeau français hissé sur un bastion entre la porte de Metz et la cathédrale de Strasbourg. Le drapeau laisse voir sur la partie blanche en trois lignes : HONNEUR || ET || PATRIE. La légende QUI VIVE ? — FRANCE !, les lettres L. D. P. sont placées en triangle vers la partie supérieure du drapeau, derrière lequel s'échappe les rayons d'un soleil éclatant.

Sur la plateforme du bastion : MAI 1882, date de la fondation de la Ligue. Cette médaille est due au burin de M. Henri Dubois, d'après le modèle et sous la direction de M. Antonin Mercié ; c'est un petit chef-d'œuvre de goût et d'exécution.

La médaille de ralliement dont nous parlions il y a un instant porte au *revers* la légende : QUI VIVE ? FRANCE ! puis, au bas, — 1882 —. Dans le champ L. D. P. posées en triangle. La reproduction (dessin), que nous venons de voir, a le module de notre pièce de cinq centimes.

Les reproductions *en or* et *en argent* du petit module ont même déjà servi à monter des broches et des épingles, des mé-